

VILLE de ROYAN

Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

Honoraires d'Avocat

Me SIRE

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BREMUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUJET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Bâtonnier Pierre SIRE a, au cours de l'année, représenté la ville de Royan dans différentes instances contentieuses. Il présente un mémoire d'honoraires se décomposant comme suit :

Affaire Gracieux	1.000 frs
Affaire Pinder	1.000 frs
Affaire Menant	1.000 frs
Affaire Verneuil	1.000 frs
Société des Casinos	2.000 frs

La Commission des Finances le 20 Février et la Commission Plénière le 28 Février ont donné un avis favorable au règlement de ces honoraires.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission Plénière

Vu le mémoire présenté par Me Pierre SIRE, Avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux

décide

- de mandater à Me Pierre SIRE, 130, rue du Palais Gallien à Bordeaux CCP Bordeaux 910.99 la somme de six mille frs à titre d'honoraires pour différentes actions contentieuses.

- que le mandatement sera effectué sur le chapitre XXX, art. 5 du budget 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. L. Adjoint Délégué".



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 22 MARS 1963
Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Le Sous-Préfet".